

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Droits, Contrats, Territoires

DCT

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Lumière - Lyon 2

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel COSNARD, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Philippe DELEBECQUE, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Droits, Contrats, Territoires
Acronyme de l'unité :	DCT
Label demandé :	Équipe d'Accueil
N° actuel :	4573
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M <sup>me</sup> Isabelle BON-GARCIN
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M <sup>me</sup> Isabelle BON-GARCIN

## Membres du comité d'experts

Président : M. Philippe DELEBECQUE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Experts : M<sup>me</sup> Sandrine CLAVEL, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

M. Michel DEGOFFE, Université Paris Descartes

M. Bertrand FAURE, Université de Nantes

M. Jérôme JULIEN, Université de Toulouse

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M<sup>me</sup> Anne-Laure GRAS, Université Lumière Lyon 2

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'EA Droits, Contrats, Territoires (DCT) est née de la fusion de deux équipes d'accueil « Droits, libertés et territoires » et « Droit comparé et international des affaires ». Apparemment, il n'y a pas de précision sur la date de cette fusion (peut-être 2011 puisque c'est à cette date que le centre prend son nom actuel). Il s'agissait de deux centres composés chacun d'une douzaine d'enseignants-chercheurs, respectivement publicistes et privatistes. Ces derniers ont constaté que leurs domaines de réflexion étaient voisins et que la fusion permettrait une recherche transversale.

### Équipe de direction

Le centre présente un organigramme avec une directrice élue, M<sup>me</sup> Isabelle BON-GARCIN, un conseil du centre composé de sept enseignants-chercheurs (P. JANIN, C. CHABROT, J-L. NAVARO, A-E. KAHN, G. IACONO, S. DUCRET et F. BETTAIEB), une assemblée des chercheurs composée de trois entités : l'ensemble des enseignants-chercheurs, un responsable du personnel administratif et un représentant des doctorants.

Nomenclature HCERES : SHS2\_1 Droit

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	24	22
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	15	15
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>41</b>	<b>39</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	36	
Thèses soutenues	14	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	14

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le centre DCT est le fruit d'un regroupement de centres opéré à la fin du précédent contrat. Il se compose de publicistes et de privatistes, ce qui est un atout non négligeable. Le bilan du centre témoigne de ces origines diverses : les enseignants-chercheurs sont réunis dans trois axes très différents (droits de l'homme, droit des affaires, droit des collectivités territoriales) et conduisent leurs recherches de façon isolée. Il ne ressort pas clairement un lien entre les trois axes. Mais, ce n'est pas un véritable reproche : à quoi bon chercher des synergies artificielles ? Le centre bénéficie d'une dotation annuelle raisonnable (27 000 euros) augmentée de contrats de recherche que ses membres, au demeurant très actifs, ont su décrocher. En revanche, il ne peut pas, à ce jour, s'appuyer sur des installations et des locaux à la hauteur (deux pièces). Des évolutions sont néanmoins envisagées, comme cela a été dit au cours de la visite du mois de juillet. Au cours de la période, le centre a poursuivi des projets réguliers, même s'il semble qu'une équipe comptant plus de 20 enseignants-chercheurs aurait pu, peut-être, faire davantage (il semble qu'il y ait une moyenne d'un colloque d'envergure chaque année). Le centre s'ouvre à d'autres disciplines : même si sa composition ne le reflète pas (il est essentiellement composé de juristes). Ses colloques, séminaires, journées d'études sont souvent ouverts à des économistes, des sociologues, géographes, etc. (voir par exemple le colloque sur Rousseau). C'est une qualité qui a son revers. Parfois, la juridicité du travail paraît insuffisante. L'axe "droit des collectivités territoriales" pourrait, semble-t-il, s'investir un peu plus. Il dispose de compétences variées pour mener une recherche dynamique (urbanisme, patrimoine, droit institutionnel des collectivités territoriales). Mais, sans doute va-t-il mener une recherche plus active dans les prochaines années. Il s'est rapproché du Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH), du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE) et a l'ambition d'étudier au plus près l'évolution de la métropole lyonnaise. C'est une démarche intéressante d'un point de vue théorique. Mais c'est un moyen également d'asseoir davantage le centre sur son territoire.

Le laboratoire DCT a notamment obtenu un contrat de recherche de la conférence des barreaux de la région Rhône-Alpes (COBRA) sur l'exercice du métier d'avocat. C'est un contrat financièrement intéressant, puisqu'il a permis au centre d'obtenir 35 000 euros sur deux ans (2011 et 2012) qui s'ajoutent à la dotation annuelle qui est de 27 000 euros. Le centre juge cette dotation suffisante mais déplore le manque de locaux.

Il convient de relever le faible nombre de thèses soutenues (15 pour 14 HDR, le ratio est faible).

En droit public, l'Université Lyon 3 compte des enseignants-chercheurs dynamiques au rayonnement dépassant la métropole de Lyon. Le laboratoire DCT gagnerait certainement à se rapprocher des centres de recherche de l'université voisine, ce que du reste les étudiants et certains enseignants font déjà.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- l'équipe réunit des publicistes et des privatistes ce qui permet normalement des recherches transversales ; Équipe de recherche dynamique, disponible et faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit. A l'écoute des étudiants et des problèmes contemporains. Faisant plus que son possible avec des moyens en personnel et en termes financiers limités ;
- le laboratoire DCT a noué des liens avec des centres de recherche de l'autre université de la ville : le centre de droit privé de Lyon 3 ;
- deux thèmes de recherche de droit privé particulièrement intéressants ont été retenus : celui de la médiation et celui des droits des passagers; Sont également organisés des rencontres juridiques et des séminaires. C'est un fonctionnement en réseaux très satisfaisant ;
- des liens avec d'autres milieux professionnels ont été noués et se traduisent pas une contractualisation de qualité ; le centre a su décrocher des contrats par exemple avec le barreau de Lyon. Les résultats de ce travail, opportun, sont en cours et devraient déboucher sur des recherches complémentaires ;
- en terme de pluridisciplinarité, le laboratoire DCT annonce la création d'un observatoire des médiations reposant sur la création d'une plate-forme informatique visant à la constitution d'une base de données en ligne pour permettre une meilleure connaissance et une vision d'ensemble de la médiation comme mode de régulation sociale des conflits (le travail a été mené avec des sociologues) ;
- des outils de communication de qualité : une revue a été également créée : Juris Art Etc, éd. Dalloz. Il s'agit d'un mensuel destiné aux professionnels qui propose une description claire et précise de toute l'actualité du droit, de l'économie et de la gestion des arts et de la culture.

### Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner que :

- l'équipe donne l'impression d'une juxtaposition de compétences, plutôt que d'une véritable intégration de ses compétences ;
- la recherche n'est pas assez nourrie par des thèses d'étudiants. Le centre DCT a peu de doctorants (moins d'une dizaine) sur la période 2009-2013, alors que le centre compte plus de 20 HDR, mais cette situation s'explique très largement en raison de la proximité de l'Université Lyon 3, plus ancienne et parfaitement reconnue dans le monde académique ;
- le centre organise des colloques à un rythme modéré : (sur l'action citoyenne; sur Jean-Jacques Rousseau; sur le bilan coût avantages; l'État social et la crise : les effets sur les droits sociaux en Espagne et en France ; la liberté de circulation des citoyens de l'Union Européenne).

### Recommandations

Le centre DCT ne dispose apparemment pas de locaux suffisants pour permettre une véritable vie collective. Il a été cependant indiqué, lors de la visite du mois de juillet, que le nécessaire allait être fait en vue d'une amélioration de cette situation par l'université.

L'équipe gagnerait à être étoffée : la venue d'un agrégé de droit privé du dernier concours devrait faciliter les choses. De même en est-il de la probable intégration d'un professeur de droit public.

Sur le plan de la recherche, Il serait utile que le lien entre la recherche conduite dans le centre et les diplômes délivrés par l'Université Lyon 2 soit plus nettement affirmé.

Dans son document d'activité, le centre insiste sur les relations qu'il a su nouer avec d'autres universités françaises et étrangères. On peut penser, après la visite réalisée en juillet 2015, qu'une partie de l'avenir du centre de Lyon 2 passe par un rapprochement avec les centres de recherche de la région. Le centre a noué des liens avec un centre de recherche de l'Université de Saint-Etienne dans le domaine des droits de l'Homme, ce qui est une excellente initiative à poursuivre.

En outre, des liens individuels avec des enseignants-chercheurs de l'Université Lyon 3 existent. Ces liens mériteraient certainement d'être renforcés et, dans certains domaines, institutionnalisés. Cela dit, il est difficile de se prononcer sur cette question, faute de connaître la position de l'Université de Lyon 3.